

**2F CONSTRUCTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 55 000 euros**  
**Siège social : 9, Rue des Erables**  
**39380 BANS**  
**402 690 499 RCS LONS LE SAUNIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**  
**DU 17 DECEMBRE 2025**

**EXTRAIT**

L'an 2025  
Le 17 décembre,

Monsieur Jean-Philippe FOUILLAND,  
Demeurant 7, rue des Esserteux, 39380 SANTANS,

Agissant en qualité de Président de la société 2F CONSTRUCTION sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Monsieur Antoine FOUILLAND  
Né à DOLE (39) le 7 septembre 1997  
De nationalité française

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Antoine FOUILLAND disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président tels que définis à l'article 16 des statuts ; à ce titre, les limitations de pouvoirs énumérés audit article pour le Président seront applicables au Directeur Général ainsi nommé.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Antoine FOUILLAND aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

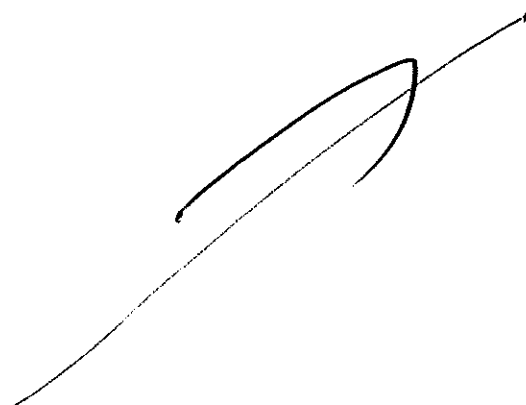
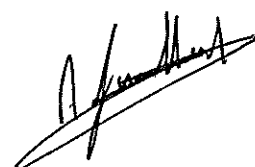
Monsieur Antoine FOUILLAND ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

(...)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Le Directeur Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a horizontal base.